

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR13.10PR  
concernant**

- **l'adoption du plan d'aménagement de la rue des Mouettes,**
- **l'adoption des réponses aux oppositions suscitées par l'enquête publique,**
- **l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 2'173'000.- pour le renouvellement de la superstructure de la rue des Mouettes, ainsi que pour l'introduction du système séparatif et le renouvellement des réseaux eau-gaz-électricité.**

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 29 juillet 2013 en salle de Conférences II de l'Hôtel de Ville.

Elle était composée de Messieurs les Conseillers Pierre CHERBUIN, Robin DELISLE, Philippe GUIGNARD, Bexhet HALIMI, Jacques LEVAILLANT, Boris RICHARD, Piero SUTTERLET et du soussigné désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Monsieur le Municipal Marc-André BURKHARD, de Monsieur John AUBERT du service URBAT et de Messieurs Sandro ROSSELET et Vincent NICOLET du Service des Travaux et Environnement. Nous les remercions pour leur présence ainsi que pour les renseignements fournis à la commission.

### **Introduction**

Les premiers constats de vétusté des installations souterraines sont établis en 2003 déjà. C'est en 2007 que le projet de rénovation de la rue des Mouettes voit le jour. Il a cependant été fortement ralenti par le changement de la politique cantonale sur les aménagements adoptée en 2009. Dès lors la mise à l'enquête n'a pu être présentée publiquement qu'en 2010.

### **Renouvellement du réseau souterrain**

Le présent préavis prévoit une mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et eaux claires, ce qui abonde tout à fait dans le sens de la législation puisque les prescriptions légales actuelles obligent à prendre des dispositions pour éviter tout risque de pollution des eaux claires.

Le réseau d'eau actuel est insuffisant tant du point de vue de la distribution d'eau dans les ménages que pour la défense incendie qui est actuellement assuré par une seule borne hydrante pour toute la rue. Le projet prévoit d'installer 3 nouvelles bornes hydrantes réparties le long de la rue.

Le réseau de gaz est également revu car le dimensionnement des conduits actuels ne permet pas un approvisionnement sécurisé et constant dans les ménages.

Quant au réseau électrique, des armoires de distribution seront installées le long de la rue pour fournir une alimentation individuelle des bâtiments en remplacement du câble commun actuel. Des tubes vides seront également installés qui permettront, dans le futur, d'installer un réseau de fibre optique évitant ainsi une nouvelle fouille de la rue.



Les travaux de la partie souterraine n'ont suscité aucune remarque de la part de la commission qui a jugé nécessaire de réaliser ces travaux.

## Plan d'aménagement de surface

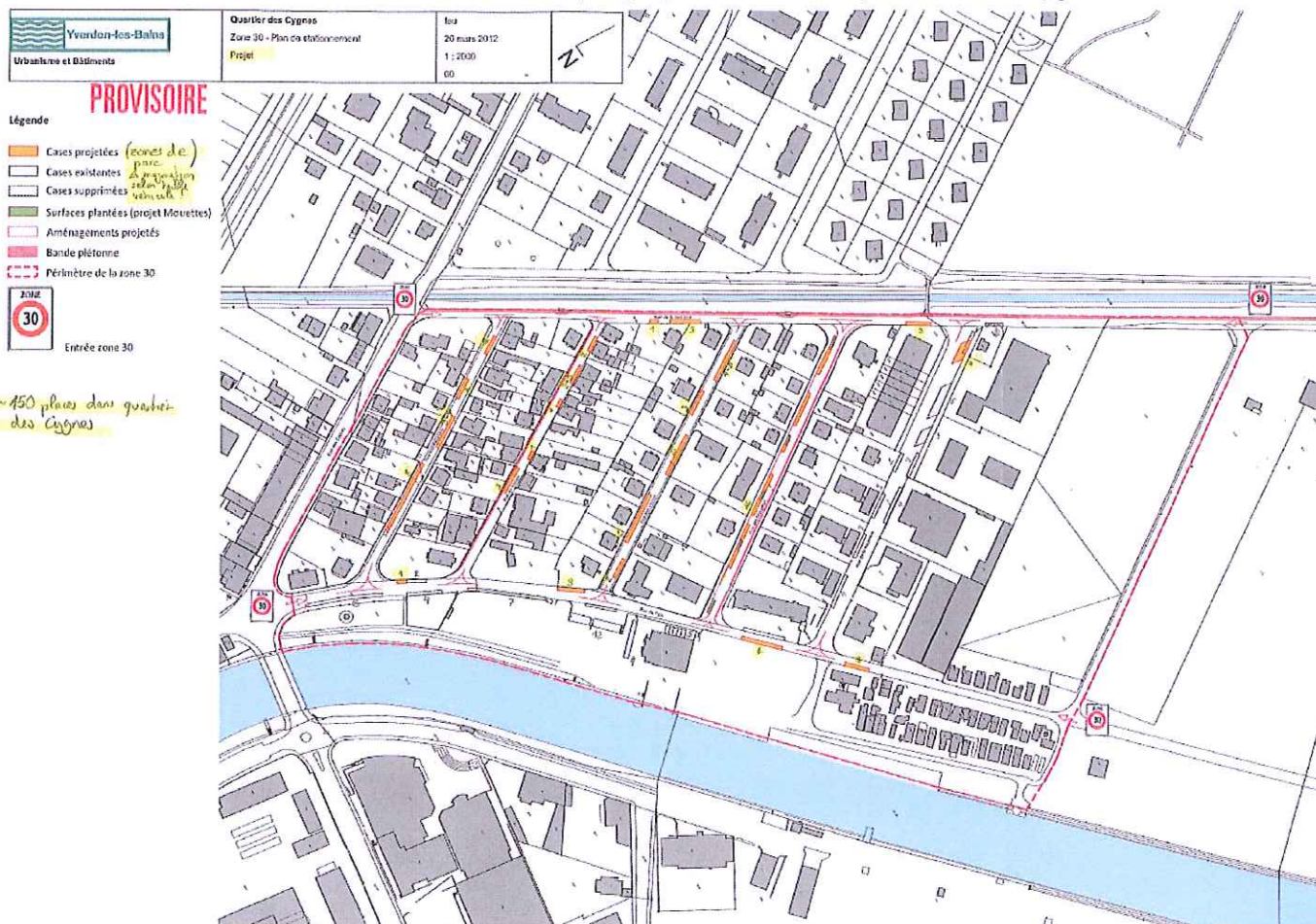
La rue des Mouettes est comprise dans la Zone 30 des Cygnes mais ne possède pas de différenciation entre la voie de circulation et la zone piétonne. Cependant l'absence de marquage du stationnement est contraire à l'Ordonnance fédérale sur la Signalisation Routière. Afin d'offrir des conditions optimales à une vitesse effective de 30 km/h, une délimitation des voies semble nécessaire. 5 seuils successifs de surfaces végétales (environ 12 magnolias) prolongées par un marquage au sol pour les places de parc devraient permettre de garantir une bonne fluidité du trafic mais à une vitesse adaptée.

## Stationnement

Le libre stationnement actuel n'est pas conforme à l'Ordonnance fédérale sur la Signalisation Routière (art.79) ainsi que la règle sur le stationnement de la Zone 30 des Cygnes, il doit donc être revu. De plus, bon nombre de pendulaires viennent se garer sur la rue des Mouettes et y laissent leur véhicule toute la journée, ce qui prive les habitants de bon nombre de places durant la journée.

Le nouveau projet prévoit 16 places de parc délimitées contre 20 à 25 actuellement sans marquage. Le projet de mise en conformité de la zone 30 du quartier des Cygnes prévoit le marquage d'environ 85 places de stationnement (cette estimation correspond à la majoration relative à l'utilisation de zone de stationnement, en opposition au marquage par cases) pour un total d'environ 150 places dans tout le quartier. Environ 19 places supplémentaires seront créées dans les environs de la rue des Mouettes dans les meilleurs délais.

Plan d'intention de marquage provisoire du quartier des Cygnes



L'introduction de macarons sera mise en place dès la fin des travaux. A l'heure actuelle le prix du macaron n'a pas été communiqué car le nouveau règlement de stationnement communal n'est pas encore sorti (fin 2013). Le temps autorisé de stationnement pour les visiteurs n'est également pas encore connu, ce que regrette la commission.

## **Oppositions**

De nombreux habitants ont fait opposition à la mise à l'enquête publique. Le sentiment général des contestations était lié au stationnement, principalement à la suppression de places et au marquage des zones, ce qui supprimera, bien entendu, le parcage libre actuel.

## **Conclusions**

Le présent préavis propose la mise en conformité de la rue des Mouettes en surface et en sous-sol. La commission considère, malgré le manque d'informations communiquées sur les modalités de stationnement, que ces travaux sont nécessaires.

En vue de ce qui précède, la commission vous propose, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les articles 1,2,3,4 et 5 du préavis PR13.10PR tel que présenté.

Yverdon-les-Bains, le 15.08 2013

Pascal Gafner, rapporteur

